



Doc. 14570
26 juin 2018

Nouvelles restrictions des activités des ONG dans les États membres du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 7

M. Boriss CILEVIČS, Lettonie, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Mme Thorhildur Sunna ÆVARSDÓTTIR, Islande, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Mme Kerstin LUNDGREN, Suède, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Mme Marianne MIKKO, Estonie, Groupe des socialistes, démocrates et verts

M. Frank SCHWABE, Allemagne, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Dans le projet de résolution, paragraphe 7, remplacer les mots:

«des principales ONG internationales et étrangères qui travaillaient dans la Fédération de Russie. Elle demande une nouvelle fois à la Fédération de Russie de modifier sa législation relative aux ONG, conformément aux Avis nos 716/2013 et 717/2013 de la Commission de Venise.»

par les mots suivants:

«par l'interruption des activités des principales organisations donatrices internationales et étrangères qui soutenaient les travaux d'ONG russes. Elle demande une nouvelle fois à la Fédération de Russie de modifier sa législation relative aux ONG, conformément aux Avis nos 716/2013, 717/2013 et 814/2015 de la Commission de Venise.»

Déposé par:

CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC

ÆVARSDÓTTIR Thorhildur Sunna, Islande, SOC

LUNDGREN Kerstin, Suède, ADLE

MIKKO Marianne, Estonie, SOC

SCHWABE Frank, Allemagne, SOC

1. 2018 - Troisième partie de session

